

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

Présidé par **Joseph THEBAULT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Isabelle ROULLÉ, Jean-Paul OLLIVIER, Agnès BOUVET, Lionel FAUCHEUX, **Adjoint**, Bernard BROUAZIN, Michel HALOUX, Jean-Paul RONSIN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Nicolas AUBIN, Nicolas DURET, Ingrid CHRISTOPHE, Sébastien GOUDARD, Sylvie POIZAT, Hervé BOUSSION, Philippe BOUCHET.

**EXCUSÉES** : Elisabeth ABADIE, Béatrice GAYVRAMA, Christèle GENAITAY, Sophie RABORY, Christelle TESSIER, Christelle CALLAREC. **ABSENTS** : Chrystel BROUCHON, David PIPLIN.

**PROCURATIONS**: Elisabeth ABADIE à Régine LEFEUVRE, Béatrice GAYVRAMA à Nicolas DURET, Christèle GENAITAY à Jean RONSIN, Sophie RABORY à AGNES BOUVET, Christelle TESSIER à Francine RABINIAUX, Christelle CALLAREC à Sylvie POIZAT.

**SECRETAIRE de SEANCE** : Isabelle ROULLE.

## RESTITUTION DE L'ETUDE UFCV

Frédéric BENOIT (UFCV) restitue les conclusions du diagnostic jeunesse, auquel ont participé 214 jeunes. Lionel FAUCHEUX, adjoint, indique que la commission « sport loisirs jeunesse » réfléchira aux orientations et actions municipales à mettre en place.

## STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU MEU

Monsieur Le Maire rappelle que la commune fait partie du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu, qui assure toutes les actions nécessaires à la préservation, à l'amélioration et à la gestion du patrimoine hydraulique et des milieux aquatiques. La Loi « MAPTAM » modifiée par la Loi du 7 août 2015, attribue une compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » (GEMAPI) aux communes avec transfert automatique aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité propre (FP). Montfort Communauté va redéléguer au syndicat les missions déjà exercées associées à cette nouvelle compétence :

- aménagement d'un bassin hydrographique,
- entretien et aménagement des cours d'eau, plans d'eau et accès,
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La compétence « inondations » relève de l'État. Sur le secteur, elle sera assurée par l'Institution de l'Aménagement de la Vilaine.

En prévision de ces transferts, le Comité Syndical du Bassin Versant du Meu a mis à jour ses statuts le 29 novembre. Les conseils municipaux sont invités à délibérer sur cette modification sous 3 mois. Jean-Paul RONSIN, délégué à ce syndicat, indique qu'il s'agit surtout de mettre en concordance les statuts avec les actions de terrain. Comme conséquence, il y aura la réélection des délégués et la déduction de la charge financière qui correspond à la participation versée par les communes au syndicat (1,25 € par habitant).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la mise à jour des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu.

## HORAIRES SCOLAIRES : DEMANDE DE DEROGATION

Monsieur Le Maire rappelle que les rythmes scolaires actuels se répartissent en 9 demi-journées de classe, dont le mercredi matin. Ils ont été mis en place en septembre 2014. Le Décret du 27 juin 2017 permet aux communes de demander une dérogation aux rythmes scolaires. Elle doit être sollicitée avant le 15 janvier 2018, et avoir été soumise préalablement aux conseils d'écoles publiques. Afin de réfléchir à une éventuelle modification, une concertation a été mise en œuvre à travers un comité de pilotage « rythmes scolaires », reconstitué, qui comprend des représentants des personnes concernées par scolaires, et aussi par une enquête menée auprès des parents d'élèves.

Lors du premier comité de pilotage « rythme scolaires », il n'est pas ressorti une nette préférence au niveau de l'organisation horaire hebdomadaire. Des arguments différents et pertinents ont été avancés pour l'une ou l'autre organisation horaire. Les approches

varient entre les maternelles et les élémentaires. L'organisation actuelle des TAP a été saluée au niveau qualitatif par le comité pilotage et les élus. Les activités TAP sont appréciées des enfants et des familles. Le maire indique que les agents municipaux ont su utiliser leurs compétences pour traduire les objectifs du PEDT.

Isabelle ROULLÉ, Adjointe, présente les résultats de l'enquête :

- bonne participation ; taux de 72,5% pour les 3 écoles,
- préférence pour les 4 jours à 68 % des votants pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques,
- préférence pour un début de classe à 8h45 (comme actuellement),
- résultats plus atténués pour les élèves de l'école Saint-Michel.

Par ailleurs, les associations et l'ALSH « la Fourmilière » ont fait savoir leur préférence pour un retour à la semaine de 4 jours.

Monsieur Le Maire communique aussi des éléments financiers. Actuellement, le temps du soir représente un budget annuel de 100 000 € dans toutes ses composantes. Les recettes correspondent à la facturation aux familles qui sera maintenue, et au fonds de soutien de l'État, dont on ne connaît pas la pérennité. Avec l'organisation actuelle et en l'absence d'aide financière de l'État, la prise en charge du temps périscolaire du soir par la collectivité serait alors de 55 000 € par an. Il indique être attaché à la poursuite des TAP qui ont montré leur intérêt pour les enfants, mais dans le cadre d'une organisation modifiée compte tenu de leur coût. Leur maintien induit une fin de classe à 16h30 au plus tard ; horaire qui a suscité aussi la préférence des membres du comité pilotage.

Il propose donc au Conseil Municipal de solliciter une demande de dérogation pour passer à 8 ½ journées de classe réparties en 4 jours à compter de septembre 2018. Sur décision du directeur académique, elle s'appliquera à compter de septembre pour 3 ans. Horaires de classe : 8h40-12h00 et 13h50-16h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Dans les communes alentours, le retour à 4 jours ne semble pas systématique. A Pleumeleuc, ce sera probablement le cas. Cela constitue une commodité pour les clubs de sports qui utilisent les équipements des deux communes.

À l'exception de 4 abstentions (Sylvie POIZAT (2), Hervé BOUSSION, Philippe BOUCHET), le Conseil Municipal, à l'unanimité (21) :

- sollicite une dérogation pour passer à 8 demi-journées de classe à compter de septembre 2018 aux horaires précités,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de soumettre cette proposition à l'avis des deux conseils d'écoles et de transmettre la demande de dérogation au Directeur Académique.

## TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES : RAPPORT CLECT

La Loi NOTRe a prévu le transfert obligatoire des anciennes zones d'activités communales aux EPCI. Les zones d'activités de la Retaudais et de la Touche ont donc été transférées à Montfort Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec leurs voies (rues du Chenôt, contour de la Touche, rue du Chêne aux Chats). Ce transfert entraîne un transfert de charges à Montfort Communauté. Le montant est fixé par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), dont font partie deux conseillers municipaux.

Montfort Communauté a fait appel à un bureau d'études, qui a évalué les voiries des zones transférées en fonction de leur état ; base du coût de la remise à niveau. Les charges transférées concernent l'éclairage public, les espaces publics et voiries (qui constituent la charge principale). Le 28 septembre, la CLECT a arrêté les montants du transfert des charges des zones :

- 10 377,78 € par an en fonctionnement ; charges d'entretien de voiries, d'espaces verts, balayage et d'éclairage public,
- 88 542,29 € d'investissement répartis en 12 ans (82 523,55 € de travaux auxquels s'ajoutent des charges financières d'emprunt).

Ces charges seront minorées de l'attribution de compensation versée par Montfort Communauté à la commune.

En CLECT, les éléments de débats ont porté sur :

- l'entretien des voiries ; concept qui n'a pas été limité à la remise en état, mais a inclus le renouvellement des voies,
- la périodicité envisagée du renouvellement des voiries, comparée aux travaux exécutés par la commune et à la longévité des voies des zones au regard du trafic et de leur qualité initiale,
- le montant de travaux pris en compte pour le renouvellement.

Répondant à Sylvie POIZAT, il est précisé que ces montants sont figés. Jean RONSIN indique qu'ils ont été revus à la baisse après plusieurs débats, mais que ce transfert entraîne une charge financière pour la commune supérieure à ce qu'elle investit directement comme maître d'ouvrage (+ 50 000 € sur 12 ans). La mutualisation coûte cher à la commune. Le conseil municipal doit émettre un avis sur le rapport, qui a été transmis à chaque élu.

A l'exception d'une abstention (Jean RONSIN), le Conseil Municipal à l'unanimité des votants (24) :

- approuve ce rapport de la CLECT relatif aux zones d'activités,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de notifier cet avis au Président de Montfort Communauté,

### **ZONES D'ACTIVITES : CONVENTION D'ENTRETIEN**

Dans le prolongement point précédent, Monsieur Le Maire présente le projet de convention d'entretien des espaces verts et du nettoyage de la voirie dans les zones d'activités transférées. Elle prévoit de redéléguer aux communes qui le souhaitent, l'entretien de ces zones ; ce qui représente une facilité d'intervention compte tenu de la proximité des services municipaux. Pour 2017, l'évaluation est de 499,26 € pour les espaces verts et 1 401,20 € pour le nettoyage de voirie. Ces prestations seront facturées à Montfort Communauté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette convention d'entretien dans les zones d'activités, et mandate Monsieur Le Maire à l'effet de la signer et l'exécuter.

### **DEMANDES DE SUBVENTION : DETR 2018**

Joseph THÉBAULT, Maire, rappelle que l'Etat subventionne certaines opérations par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Les modalités (catégories éligibles, plafonds et dépenses, taux de la subvention) sont fixées chaque année. À partir de 2018, le calendrier est avancé. Les demandes devront être déposées avant la fin décembre, prolongé jusqu'à fin janvier cette année. Les communes connaîtront donc la décision d'attribution ou pas avant le vote de leur budget.

Il propose de déposer 3 demandes :

#### **1/ bâtiments publics : Eglises**

Des pierres de parement tombent régulièrement ; ce qui devient dangereux pour les passants sachant qu'il existe plusieurs stationnements utilisés près de l'église. Il devient urgent d'engager des travaux de consolidation de la façade par rénovation du parement de l'église. La 1ère tranche concernera le flanc Ouest de l'église. Elle est évaluée à 206 000€ HT. Sur cette base, la subvention attendue est de 61 800 € (30%).

#### **2/ bâtiments scolaires : sécurisation**

La demande concerne la sécurisation des locaux scolaires et périscolaires, afin de mettre en œuvre les dispositions Vigipirate, notamment pour limiter les intrusions. Les travaux consisteront à :

- ajouter des alarmes et sirènes,
  - remplacer les portails périphériques par un portail piéton utilisable par le public et un portail dédié aux services,
  - remplacer et surélever les grillages et clôtures,
  - inclure l'accès au restaurant des élémentaires dans le périmètre de l'école élémentaire,
  - ajouter un système de vidéosurveillance/interphonie pour visualiser les personnes qui souhaitent entrer dans les établissements.
- Sur un montant des travaux évalué à 54 822€ HT, la subvention attendue s'élève à 16 446 € (30%).

#### **3/ bâtiments scolaires : Travaux**

Tel qu'évoqué en commission « Enfance Education », il s'agit travaux d'entretien et de rénovation thermique :

- **école maternelle** : remplacer les portes d'accès en aluminium, abimées et mal isolées, qui datent de 1979. De nouvelles huisseries seront posées avec des volets roulants électriques.
- **école élémentaire** : rénover le couloir du bâtiment ancien.

La subvention attendue : 4 333 € (30%) sur un coût de 14 442€. HT. A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- sollicite des subventions de l'Etat au titre de la DETR 2018 pour ces trois programmes de travaux,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de transmettre les dossiers.

### **SUBVENTION pour la MEDIATHEQUE – DRAC (horaires)**

Monsieur le Maire rappelle que la construction a été subventionnée par le Ministère de la Culture (DRAC). Dans le cadre d'un nouveau dispositif, le Ministère subventionne les communes qui augmentent l'amplitude horaire d'ouverture de leur médiathèque. L'État verse alors une aide au financement des emplois créés dans ce contexte. Le taux d'aide se décline en sous-critères d'éligibilité qui correspondent à des engagements de fonctionnement. Ce taux est maintenu pendant 3 ans et baisse de moitié les 2 années suivantes. Au vu des critères, l'aide à solliciter pourrait être de 70 %. L'ouverture au public passera à 21h00 par semaine, avec une ouverture un midi. Elle sera sollicitée sur les 2 nouveaux emplois créés en prévision de l'ouverture de la nouvelle médiathèque (un Assistant de Conservation du Patrimoine et un adjoint du patrimoine à temps non complet de 32h00) et la rémunération d'un agent contractuel recruté pendant les vacances scolaires le cas échéant. Il est confirmé à Sylvie POIZAT que la gestion de la médiathèque deviendra municipale, mais qu'aucune date d'effet n'est fixée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- sollicite la participation financière de la DRAC pour l'évolution des horaires d'ouverture de la médiathèque au taux de 70 %,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de transmettre la demande.

### **CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT DU PATRIMOINE**

En septembre, le conseil municipal a créé un emploi d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques ; emploi de catégorie B à temps complet qui aura la responsabilité de la médiathèque. Pour permettre le bon fonctionnement de la structure, Monsieur Le Maire rappelle propose de créer un autre emploi de catégorie C (Adjoint du Patrimoine à temps non complet de 32h00 par semaine). La prise de fonction est prévue avant l'été. Avec l'emploi existant, l'effectif permanent dédié strictement à la médiathèque sera de 2,92 ETP.

Sur les emplois à temps non complet de la collectivité, Sylvie POIZAT constate qu'ils sont occupés par des agents féminins.

A l'unanimité, le Conseil Municipal crée un emploi d'Adjoint du Patrimoine (32h00 par semaine), et mandate Le Maire à l'effet d'effectuer les formalités s'y rapportant.

### **SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2018**

Le Conseil Départemental répartit les recettes supplémentaires des amendes de police en finançant des opérations de sécurité. Monsieur le Maire rappelle que le plan d'aménagement de la rue de Rennes a été approuvé à la précédente séance. L'entrée principale de la ZAC se situe sur cet axe très passager. Il est nécessaire de sécuriser les divers usagers.

Il propose donc de solliciter cette participation pour :

- la création et l'aménagement d'une piste cyclable rue de Rennes (montant de travaux de 57 190€ HT),
- la création de deux arrêts de bus rue de Rennes (montant de travaux de 64 107,50€ HT).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- sollicite l'aide financière de l'Etat au titre des amendes de Police 2018 pour ces travaux de sécurité,
- mandate Monsieur Maire à l'effet de transmettre la demande.

### **SUBVENTION au SDE 35 / ECLAIRAGE PUBLIC**

Jean RONSIN, Adjoint, rapporte que la commission « Voirie », a retenu le programme annuel de travaux de voirie et de rénovation de l'éclairage public. Depuis 2012, la commune renouvelle les installations d'éclairage public avec la suppression progressive des sources fluorescentes. Ces travaux ont été exécutés en 4 tranches, par secteurs. En 2018, cela concernera les rues de Provence, d'Anjou, de Champagne, et d'Aquitaine. Ces travaux, d'un coût de 27 078€ HT, sont subventionnés au taux de 50% modulé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le programme 2018 de rénovation de l'éclairage public d'un montant de travaux de 27 078€, et sollicite une subvention du Syndicat Départemental d'Energie 35.

### **INFORMATIONS.**

- Travaux de la médiathèque : relance du lot « revêtements de sol » à la suite de la liquidation de l'entreprise attributaire (Joseph THEBAULT).

- bilan du téléthon 2018 (Régine LEFEUVRE) : la collecte s'élève à 5260 €. Cela représente un montant supérieur à la collecte 2017 alors qu'il y a une baisse des dons au niveau national. Régine LEFEUVRE remercie les associations qui se sont investies dans la préparation de cette animation. Philippe BOUCHET indique toutefois que les gens ont eu un peu froid dans la salle du COSEC. À cette occasion, Lionel FAUCHEUX précise que l'ajout d'un chauffage est en cours d'étude. Le chauffage sera mis en route lors des manifestations avec une température d'ambiance de 15°. Sébastien GOUDARD ajoute que la salle de sports pourrait être mieux isolée.

- Joseph THEBAULT, Maire, remercie les associations et le personnel pour la qualité des illuminations et la réussite du marché de Noël.

- Joseph THEBAULT fait part de rencontres régulières avec Patricia Cousin, maire de Pleumeleuc, et de sujets concertés entre les deux communes qui sont très proches. Il ajoute que les deux communes réunies sont identifiées « pôle d'équilibre principal » au SCoT ; document d'Urbanisme supracommunal. Dans ce contexte, il y a lieu d'échanger sur les perspectives d'avenir et d'évoluer dans la même direction. L'étude de création d'une commune nouvelle a été évoquée en réunion des deux bureaux municipaux réunis. Dans le prolongement de cette rencontre, les conseils municipaux des deux communes sont invités à participer conjointement à un conseil privé le 18 décembre prochain.

### **Agenda prévisionnel des séances 2018 :**

- lundi 22 janvier à 20h00
- lundi 19 février à 20h00
- lundi 12 mars à 20h00
- lundi 09 avril à 20h30
- lundi 14 mai à 20h30
- lundi 18 juin à 20h30
- lundi 17 septembre à 20h30
- lundi 15 octobre à 20h30
- lundi 12 novembre à 20h00
- lundi 10 décembre à 20h00.